



PHOTOS : PAULA DA SILVA, SAUF MENTION

Grippe : optimiser la couverture vaccinale

La grippe équine est une infection virale très contagieuse qui peut être responsable de signes cliniques graves. Retour sur l'épizootie qui a touché de nombreux chevaux en France l'année dernière.

En France, alors qu'aucun cas n'avait été identifié depuis trois ans, les premiers cas de grippe sont apparus en décembre 2018 en région parisienne. Pendant toute la période de propagation de la maladie sur le territoire français de décembre 2018 à juillet 2019, le Réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine (Respe) a recensé 58 foyers comprenant plus de 317 cas de chevaux malades. Cette maladie n'étant pas à déclaration obligatoire, ces données ne

peuvent être totalement exhaustives. Ayant d'abord touché des effectifs de chevaux de sport en fin d'année 2018 et lors du début de l'année 2019, la grippe équine a été identifiée par la suite dans des centres d'entraînement et des hippodromes de trot et de galop. Même si cette épizootie a duré plusieurs mois en France, une bonne couverture vaccinale accompa-

gnée de mesures sanitaires strictes ainsi que la communication mises en place dans ces structures ont permis de contrôler la situation. Le 20 juillet 2019, le Respe enregistrait le dernier foyer de grippe équine sur le territoire français.

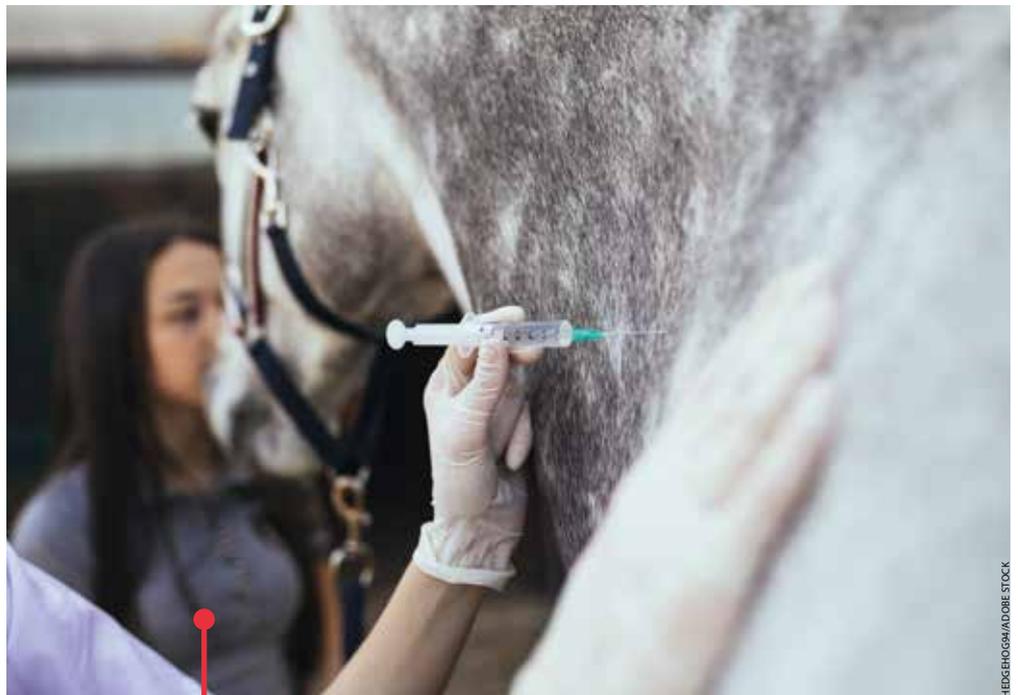
En Europe, cette crise semble avoir débuté vers la mi-novembre 2018, avec le premier cas rapporté en Suède. Puis, des foyers de grippe équine ont été principalement observés en France, en Belgique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Allemagne et aux Pays-Bas. Le

**Une épidémie chez les animaux
s'appelle une épizootie.**

Royaume-Uni a été tout particulièrement affecté, avec les premiers cas observés à partir de début janvier et comptant plus de 200 foyers au cours du premier semestre de l'année 2019, entraînant l'arrêt des courses hippiques pendant six jours en février, la mise en quarantaine préventive de 174 écuries de course et le dépistage obligatoire de plusieurs milliers de chevaux. Pour éviter de prochains épisodes de grippe équine, la vaccination reste le meilleur moyen de prévention et doit concerner tous les équidés.

Protection spécifique vis-à-vis du virus grippal

L'objectif de la vaccination est de permettre aux individus de développer une protection spécifique vis-à-vis d'un agent infectieux, avant toute exposition, en utilisant les ressources naturelles de l'immunité. La vaccination correspond à une mise en contact de l'individu avec une forme inoffensive de l'agent infectieux à combattre ou d'une partie de celui-ci. Au cours de ce processus, le système immunitaire met en place des lignes de défense contre l'agent



Les vaccins sont des médicaments immunologiques. Leur administration est un acte médical qui doit être réalisé par un vétérinaire.

pathogène. Les anticorps en sont les principaux acteurs. Ils permettent de protéger l'individu en neutralisant les agents pathogènes au moment de l'infection.

La vaccination ne permet pas de garantir une protection à 100 % contre une maladie. Cependant, elle contribue à minimiser l'intensité des signes cliniques, à améliorer la convalescence et à réduire l'excrétion du virus, donc le risque de transmission à un autre individu. Pour maintenir un seuil de protection élevé chez les chevaux, il est impératif de respecter le protocole d'immunisation propre à chaque vaccin.

Le protocole de vaccination contre la grippe débute par une primo-vaccination composée de deux injections suivies d'un rappel essentiel, quatre à six mois après la seconde injection. Par la suite, la protection est maintenue par l'administration de rappels réguliers tout au long de la vie du cheval. L'immunité protectrice induite par la vaccination apparaît environ deux semaines après la seconde injection (primo-vaccination). Elle dure entre six et douze mois chez l'animal fré-

quement vacciné. C'est pourquoi il est fondamental de ne pas oublier les vaccinations de rappel. Il est également recommandé de les rapprocher (un intervalle de vaccination inférieur à un an, voire tous les six mois) pendant les périodes les plus à risques.

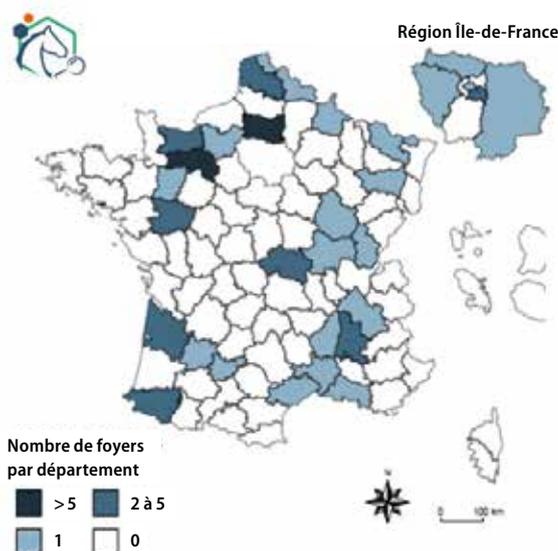
Protection collective

La notion de couverture vaccinale est également essentielle pour la protection d'une population dans son ensemble. En effet, au-delà de la protection individuelle que procure la vaccination, elle peut également permettre de réduire et de stopper la propagation de l'agent infectieux au sein d'une population si le taux de vaccination (nombre d'individus vaccinés) est élevé (voir schémas page 28).

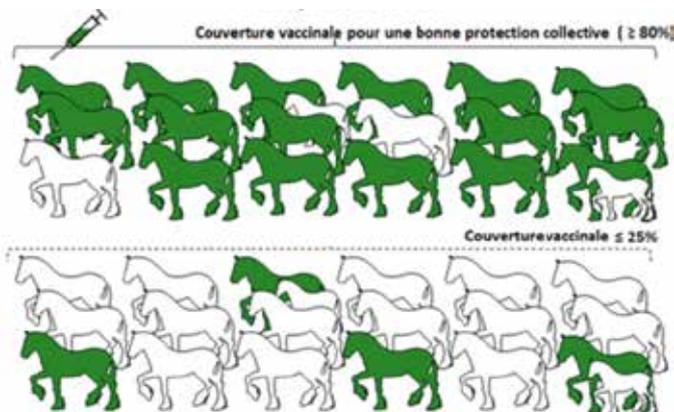
Vacciner, un acte médical

Les vaccins sont des médicaments immunologiques. Leur administration est un acte médical qui doit être réalisé par un vétérinaire. Comme tout médicament, l'efficacité, l'innocuité et la sécurité des vaccins sont évalués sur le principe de l'équilibre bénéfices-risques permettant l'obtention de

Localisation de l'ensemble des foyers de grippe équine connus par le Respe de décembre 2018 à juillet 2019



Maladie contagieuse et vaccination : pourcentage d'équidés vaccinés

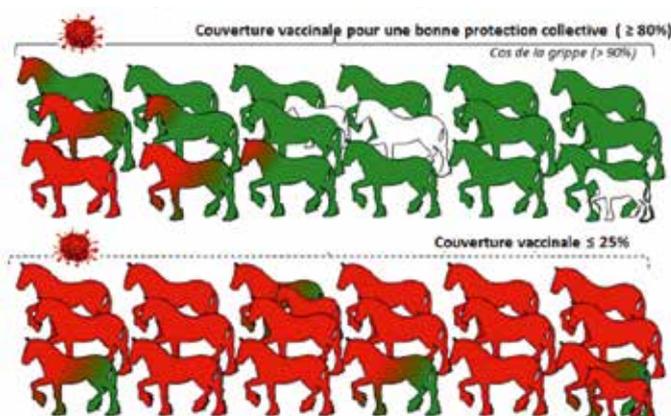


Une bonne couverture vaccinale (de l'ordre de 80 %) permet de réduire de manière significative la transmission du virus et ainsi de contrôler le développement de l'épizootie de grippe équine au sein d'une population. Si cette couverture

leur autorisation de mise sur le marché (AMM). Les effets secondaires indésirables liés aux vaccins existent. Au moindre doute sur la santé du cheval vacciné, le vétérinaire doit être la personne privilégiée à contacter. Les vaccins contre la grippe équine peuvent parfois entraîner une petite inflammation locale ou une hyperthermie transitoire. Toutes les informations relatives à chaque vaccin, comme le protocole de vaccination et les effets indésirables rencontrés, sont retrouvées dans le résumé caractéristique du produit (RCP). Le RCP est disponible avec le vaccin

La vaccination contre la grippe est obligatoire pour les équidés participant à des rassemblements et à des manifestations équestres tels que des compétitions, des courses ou des présentations d'élevages.

Maladie contagieuse et vaccination : impact lors de la contamination par la maladie



vaccinale est trop faible (comme c'est le cas pour la vaccination contre la rhinopneumonie), le virus se transmettra entre individus non-vaccinés et l'épizootie sera difficilement contrôlable.

ou auprès de l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) qui met à disposition sur son site Internet l'index des médicaments vétérinaires autorisés en France. Le virus de la grippe a la particularité de se modifier très rapidement. Cette caractéristique nécessite un suivi particulier des souches à l'origine des foyers infectieux sur le terrain. Des groupes d'experts mondiaux se réunissent au sein de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) chaque année pour évaluer l'adéquation entre les souches du virus en circulation au sein de la population équine

et la composition des souches vaccinales. Cette surveillance est indispensable pour maintenir une bonne efficacité des vaccins contre la grippe équine.

Rappels semi-annuels conseillés

La vaccination contre la grippe est obligatoire pour les équidés participant à des rassemblements et à des manifestations équestres tels que des compétitions, des courses ou des présentations d'élevages. Les sociétés mères (de courses) ou les fédérations inscrivent cette obligation dans les règlements liés



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Pourquoi un cheval vacciné peut-il tomber malade ?

La protection totale contre l'infection par le virus de la grippe (également appelée immunité stérilisante) est rarement observée. La vaccination contre la grippe équine va réduire de manière très significative les signes cliniques de la maladie et l'excrétion du virus, ce qui permet d'éviter sa transmission.

À partir de quel âge faut-il vacciner les chevaux ?

Une vaccination précoce est recommandée chez tous les équidés. Elle doit être définie avec son vétérinaire en suivant les recommandations propres à chaque vaccin contre la grippe (pour rappel : seuls les animaux en bonne santé doivent être vaccinés).

Il est conseillé de vacciner les poulains dès l'âge de 6 mois. Plutôt, les anticorps maternels présents chez les poulains (si la mère a été vaccinée dans les semaines précédant la mise bas) ainsi qu'un système immunitaire encore en cours de développement pourraient conduire à une réduction de l'efficacité des vaccins. Les chevaux âgés présentent une altération de leur système immunitaire et répondent donc moins bien à la vaccination. Une augmentation de la fréquence des rappels peut être préconisée.

Peut-on changer de marque de vaccin pour les rappels ?

Il est généralement conseillé d'utiliser la même marque de vaccin pour la primo-vaccination et la première immunisation de rappel. Les connaissances scientifiques actuelles ne soulignent aucune contre-indication à l'utilisation de différentes marques de vaccin contre la grippe équine par la suite.

Quelle est la meilleure période pour vacciner les chevaux (ou pour faire les rappels) ?

Pour les rappels et suite à cette épizootie, la période idéale se situe entre six et douze mois et/ou avant les périodes à risque de contact avec le virus de la grippe équine (événements par exemple). Dans tous les cas, les rappels sont obligatoirement inférieurs à un an.

Pour la jument gravide, on peut procéder à la vaccination quelques semaines avant la mise bas afin d'augmenter les taux d'anticorps dans le colostrum et d'optimiser la protection du jeune poulain.



Il est conseillé de vacciner les poulains dès l'âge de six mois car avant cet âge, les anticorps maternels présents chez les poulains ainsi qu'un système immunitaire encore en cours de développement pourraient conduire à une réduction de l'efficacité des vaccins.

à leurs évènements. La reproduction chez les chevaux est également réglementée pour certains Studbooks. La vaccination contre la grippe est obligatoire pour les étalons reproducteurs en insémination artificielle et pour les étalons et les juments de certaines races en monte naturelle.

Hors du cadre des manifestations équestres, la vaccination est fortement recommandée car elle est le meilleur moyen de prévention. Elle est d'autant plus importante chez les chevaux qui se déplacent beaucoup. Plus ils se déplacent, plus les risques de contamination et de transmission sont importants pour la grippe et les autres maladies infectieuses.

Pour la grippe, on considère que la vaccination est efficace et peut permettre d'éviter une crise sanitaire si elle couvre plus de 80 % de la population équine. Pour maintenir un seuil de protection élevé, il est donc conseillé de traiter tous les chevaux afin d'améliorer l'efficacité de la vaccination. Il est généralement recommandé de vacciner le poulain à partir de six mois en suivant les préconisations des fabricants afin d'assurer une immunisation optimale. Après la primo-vaccination, des rappels semi-annuels ou annuels sont recommandés.

Dans le contexte d'épizootie ou d'activité intenses des équidés, des rappels semi-annuels sont forte-

ment conseillés. En France, la couverture vaccinale des équidés est jugée satisfaisante et représente une des meilleures en Europe. La filière équine œuvre pour maintenir un bon état sanitaire afin d'éviter de futures crises qui pourraient mettre à mal l'économie de la filière équine et la santé des chevaux sur le territoire.

ARTICLE ÉCRIT EN
COLLABORATION ENTRE ROMAIN
PAILLOT, RESPONSABLE
RECHERCHE EN SANTÉ ÉQUINE
(LABÉO ET GROUPEMENT INTÉRÊT
SCIENTIFIQUE [GIS] CENTAURE) ET
LE RESPE (RÉSEAU
D'ÉPIDÉMIOLOGIE EN
PATHOLOGIE ÉQUINE)
WWW.RESPE.NET